Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le JS. NO. 2025

ID : 062-216203869-20251009-2025_76-DE

MAIRIE DE GRENAY

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Lens

Canton de Wingles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du mercredi 8 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation à la réunion : jeudi 2 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents: (24) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Madame Carole BOUCHEZ, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU, Monsieur David LEFEBVRE

Excusés: (3) Monsieur Bernard JOSIEN (a donné procuration à Monsieur Gaston CHOQUENET), Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Madame Muriel KRAMARCZYK), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Madame Mylène MATIFAT)

Absents: (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Madame Nathalie LEROY est élue secrétaire de séance.

2025-76 : Aide à la scolarité année 2025/2026

Conventions:

La ville de Grenay conventionne chaque année avec deux associations, « l'Œuvre du Livre Liévinois » et « la BAL du lycée professionnel de Bully-les-Mines » afin de verser une subvention destinée à la fourniture de manuels scolaires aux élèves résidant à Grenay et fréquentant les lycées suivants :

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le \(\) \(\

• « Œuvre du livre Liévinois » :

- Lycée d'enseignement général Léo Lagrange de Bully-les-Mines
- Lycée d'enseignement général et technologique Henri Darras de Liévin
- Lycée professionnel Henri Darras de Liévin

• « BAL du Lycée professionnel de Bully-les-Mines » :

Lycée professionnel Léo Lagrange de Bully-les-Mines

Le montant de la subvention versée par élève est fixé par le conseil d'administration de l'association. En 2025, le montant est de 25€ par élève.

Autres demandes:

Jusqu'à ce jour, la ville versait une aide directe de 35€ aux élèves résidant à Grenay et inscrits dans les lycées autres que ceux cités au premier point.

La ville décide :

- De verser une aide aux associations quand celles-ci conventionnent avec la ville à hauteur de 25€ par élève

La convention doit être établie entre la ville de Grenay et l'association. Le compte rendu de l'assemblée générale fixant le montant de l'aide doit être fourni ainsi que la liste des élèves concernés de Grenay.

- De fixer à 35€ par élève le montant de l'aide attribuée aux élèves grenaysiens inscrits dans les établissements publics non conventionnés.

Les lycéens sont invités à déposer au service scolaire, un RIB et un certificat de scolarité à leur nom

Montage financier proposé:

Catégorie	Montant fixé par élève
Œuvre du Livre Liévinois	25€
Autres demandes via les associations (Lycée professionnel de Bully-les-Mines et Œuvre du Livre Nœuxois)	25€
Lycéens scolarisés dans les établissements publics non conventionnés	35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

Christelle BUISSETTE Maire de GRENAY 14 oct. 2025

Nathalie LEKUY

